



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION

(5^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 6 juillet 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Désignation de candidats à un organisme extra-parlementaire** (p. 529).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 529).

M. le président.

**CATASTROPHE FERROVIAIRE
DE LA GARE DE LYON** (p. 529)

MM. René Rouquet, Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer.

**ABROGATION PARTIELLE
DES « MESURES SÉGUIN »** (p. 530)

Mme Denise Cacheux, M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

APARTHEID : LES SIX DE SHARPEVILLE (p. 530)

MM. André Bellon, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS
SUR LES PRIX AGRICOLES 1988-1989** (p. 531)

MM. Yves Tavernier, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

RAPATRIÉS (p. 532)

MM. Gérard Bapt, Michel Rocard, Premier ministre.

**CONSÉQUENCES DE LA CATASTROPHE FERROVIAIRE
DE LA GARE DE LYON** (p. 532)

MM. Xavier Dugoin, Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer.

DÉSORGANISATION DU TRAFIC AÉRIEN (p. 533)

MM. Pierre Pasquini, Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer.

LOI D'ORIENTATION SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (p. 533)

MM. Michel Barnier, Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer.

DATE DES ÉLECTIONS CANTONALES (p. 534)

MM. Robert Pandraud, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

**PERTES DE LA SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES
SUR LE MARCHÉ FINANCIER** (p. 534)

MM. Philippe Auberger, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

GRÈVE DANS LES TRANSPORTS AÉRIENS (p. 535)

MM. Pascal Clément, Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer.

INDEMNISATION DES RAPATRIÉS (p. 536)

Mme Louise Moreau, M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 536)

MM. Gilles de Robien, Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

**SITUATION DES ENTREPRISES
ARTISANALES DU BÂTIMENT** (p. 537)

MM. Georges Chavanes, François Doubin, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat.

DÉSORGANISATION DU TRAFIC AÉRIEN (p. 538)

MM. Jacques Barrot, Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer.

M. le président.

**REVENU MINIMUM D'INSERTION ET EXPULSIONS
DE PERSONNES SANS RESSOURCES** (p. 538)

MM. François Asensi, Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

RENTRÉE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE (p. 539)

MM. Georges Hage, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

POLITIQUE FAMILIALE (p. 540)

Mmes Christine Boutin, Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille.

3. **Désignation de candidats à un organisme extra-parlementaire** (p. 541).

4. **Aménagement de l'ordre du jour prioritaire** (p. 541).

5. **Rappels au règlement** (p. 541).

MM. Alain Peyrefitte, le président, François Loncle.

6. **Dépôt de propositions de loi** (p. 541).

7. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 546).

8. **Ordre du jour** (p. 546).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉSIGNATION DE CANDIDATS A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une demande de désignation de deux représentants de l'Assemblée nationale au sein de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, le soin de présenter les candidats.

A défaut d'opposition présentée dans les conditions prévues à l'alinéa 9 du même article, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le vendredi 8 juillet 1988, à dix-huit heures.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Je voudrais sur ce point vous donner quelques précisions.

Pour la séance d'aujourd'hui, la conférence des présidents a réparti ainsi les temps de parole : groupe socialiste, trente-cinq minutes ; groupe R.P.R., vingt-cinq minutes ; groupe U.D.F., vingt minutes ; groupe U.D.C., quinze minutes ; députés non inscrits, quinze minutes.

Les groupes interviendront dans l'ordre que je viens d'indiquer. En outre, la conférence des présidents a décidé qu'en fin de séance une question supplémentaire serait posée par un député non inscrit.

Je voudrais ajouter, puisque c'est notre première séance consacrée aux questions au Gouvernement, deux remarques qui seront des rappels pour les anciens et des indications complémentaires pour les plus nouveaux d'entre nous.

Première observation : je rappelle que dans le temps qui est imparti à un groupe figurent non seulement le temps consacré par celui qui pose la question, mais aussi le temps pris par les membres du Gouvernement pour y répondre.

M. Jean-Claude Gaudin. Les « excellences » !

M. le président. J'invite donc à la fois ceux qui posent les questions et les membres du Gouvernement qui vont y répondre à être concis.

M. Jean-Claude Gaudin. Pas de problème, M. Guillaume n'est plus là ! (*Sourires.*)

M. le président. J'ajoute, et je reprends en cela la tradition, d'ailleurs discutée, instituée par mes prédécesseurs, que je ne pourrai pas donner la parole à un député dont le groupe ne disposerait plus que de quatre minutes, afin que nous ne dépassions pas le temps total qui nous est imparti. Cela veut dire que, pour que chacun puisse poser la question qu'il a préparée, il importe d'être extrêmement concis.

Deuxième observation qui va de soi : nous avons la chance que nos séances du mercredi après-midi soient télévisées. Cela signifie que, encore plus que d'habitude, il convient que nos séances donnent une image de sérénité, ce qui n'exclut

pas la bonne humeur, et une image de tolérance, ce qui n'exclut pas la conviction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. « Très bien ! » sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

CATASTROPHE FERROVIAIRE DE LA GARE DE LYON

M. le président. La parole est à M. René Rouquet.

M. René Rouquet. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports et de la mer.

La catastrophe ferroviaire qui a fait, le 27 juin dernier, cinquante-six morts et trente-neuf blessés en gare de Lyon est la plus meurtrière de l'après-guerre dans la capitale. Elle a bouleversé la France entière et endeuillé cruellement certaines communes.

Avec quatorze morts, la ville d'Alfortville dont je suis le maire a été la plus touchée par ce drame. Vous pouvez imaginer l'émotion qui a frappé la population.

Chacun d'entre nous cherche aujourd'hui à comprendre comment une telle tragédie a pu avoir lieu. Il semble, d'après les premières hypothèses, que l'accident soit dû principalement à une défaillance technique de freinage et à un enchaînement de circonstances que l'enquête devra permettre d'éclaircir.

D'autres éléments ont joué un rôle. Avec 160 000 voyageurs par jour, la banlieue Sud-Est de Paris est l'une des destinations qui a le plus augmenté son trafic. Or, malgré cela, les lignes n'ont pas été sensiblement modifiées, le trafic grandes lignes coexistant avec celui des lignes de banlieue.

Ces dernières années, la S.N.C.F. et les cheminots de notre pays ont réalisé un effort particulier en matière de sécurité. Ce drame confirme qu'il doit être poursuivi et amplifié, en particulier sur le réseau de la banlieue parisienne.

Monsieur le ministre, les Français souhaitent connaître, d'une part, les mesures que vous envisagez de prendre dans le cadre des réparations dues aux victimes et, d'autre part, les dispositions complémentaires que vous comptez adopter en matière de sécurité ferroviaire, afin qu'une telle catastrophe ne se reproduise plus jamais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports et de la mer.

M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer. Vous venez d'évoquer, monsieur le député, le grave accident survenu à la gare de Lyon le 27 juin dernier et qui a endeuillé cinquante-six familles.

J'ai rappelé au Sénat voilà quelques jours la part que prennent M. le Président de la République, M. le Premier ministre et le Gouvernement tout entier à la douleur des familles des victimes. Je fais miens, croyez-le bien, ces sentiments, à la fois à titre personnel et comme ministre des transports.

Et cette solidarité dans la douleur, je tiens, monsieur le député, à vous la réaffirmer, sachant combien votre commune d'Alfortville a été touchée par cet accident dramatique.

Comme vous, je suis convaincu qu'il faut faire en sorte que la sécurité soit plus encore l'impératif absolu. C'est pourquoi mon prédécesseur, M. Louis Mermaz, avait immédiatement nommé une commission d'enquête, présidée par M. Christian Malaunie, inspecteur général des transports. Celle-ci rendra son rapport dans quelques semaines. Mais je serai bien entendu informé de ses travaux, en particulier au cas où des décisions urgentes devraient être prises sans attendre. Ce rapport s'ajoutera aux conclusions de l'enquête judiciaire conduite par le parquet et à celle que la S.N.C.F. mène pour ce qui la concerne.

C'est pour cette raison que, dès ma prise de fonction, j'ai tenu à m'entretenir avec M. Rouvillois, président de la S.N.C.F. Je puis d'ores et déjà vous assurer, monsieur le député, que la S.N.C.F. est entrée en relation avec chacune des familles concernées, ainsi qu'avec les blessés, afin d'examiner avec eux dans quelles conditions elle pouvait leur apporter aide et assistance aussi complètement que possible. Je veillerai personnellement à ce que ces procédures soient diligentes, justes et humaines.

Il est encore trop tôt aujourd'hui pour dire pourquoi, contrairement à ce qui doit normalement se produire, le train en provenance de Melun, immobilisé parce que le signal d'alarme avait été actionné, a pu quitter la gare de Vert-de-Maisons, malgré la défaillance du système de freinage. C'est en particulier cela que doit déterminer l'enquête.

J'ai conscience, comme vous, monsieur le député, du caractère d'autant plus aigu du problème de la sécurité que le trafic ferroviaire de la banlieue parisienne s'est accru ces dernières années. Cet accroissement doit rendre la S.N.C.F. encore plus attentive aux questions de sécurité. Les lignes de banlieue sont dotées des équipements les plus modernes. Ceux-ci font constamment l'objet d'adaptations, afin d'améliorer les conditions d'exploitation et la sécurité de la circulation. L'effort permanent a été accru, après les très graves accidents de 1985. Un programme d'amélioration de la formation des agents, d'adaptation de la réglementation, d'investissements nouveaux en matière de sécurité avait été adopté à la demande de mes prédécesseurs, M. Quilès et M. Aurox, en même temps que la S.N.C.F. engageait une réflexion de fond sur la mise au point de nouveaux systèmes d'exploitation.

Avec l'aide des enquêtes qui sont en cours, il faudra, bien entendu, renforcer encore les précautions afin qu'aucune conséquence ne puisse résulter d'une éventuelle série, même extrêmement rare, de défaillances. Je pense, d'une part, à des mesures sur la formation des hommes qui ont des fonctions de sécurité dans les trains et au sol, d'autre part, à l'entretien des installations et du matériel roulant, enfin et surtout à la conception de dispositifs techniques qui peuvent permettre d'éviter une entrée en gare comme celle qui a provoqué, malheureusement, la catastrophe du 27 juin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

ABROGATION PARTIELLE DES « MESURES SÉGUIN »

M. le président. La parole est à Mme Denise Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Ma question s'adresse à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

Conformément aux engagements du Président de la République dans sa Lettre à tous les Français et à ceux du Premier ministre dans son discours de politique générale de la semaine dernière, le Gouvernement vient de décider de mesures destinées à améliorer le remboursement des dépenses de santé des grands malades.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, préciser à la représentation nationale le contenu exact de ces mesures, leur calendrier et leurs modalités de mise en œuvre ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement. Madame le député, le Gouvernement vient, en effet, de décider de proposer aux partenaires sociaux de revenir sur les aspects du plan dit de « rationalisation des dépenses d'assurance maladie » qui avaient eu pour effet de priver de nombreuses personnes souffrant d'affections graves d'une prise en charge à 100 p. 100 de leurs dépenses de santé.

J'ai, d'ores et déjà, saisi les partenaires sociaux d'une proposition tendant, d'une part, à rétablir au profit des personnes atteintes d'une affection de longue durée la prise en charge à 100 p. 100 de l'ensemble des dépenses de santé, d'autre part, à rétablir au profit des personnes souffrant d'une ou plusieurs affections entraînant un état pathologique invalidant l'exonération à 100 p. 100 des médicaments et des soins liés à ces affections. Cette mesure bénéficiera, en priorité, aux personnes âgées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Enfin, dans un souci de simplification, le Gouvernement a estimé souhaitable de proposer aux partenaires sociaux et aux professionnels médicaux de supprimer le double ordonnancier.

Les textes réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ces propositions ont été soumis pour avis à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, qui devrait se prononcer dès la semaine prochaine. Ils feront également l'objet d'une concertation avec les autres partenaires du système de santé dans les semaines à venir. Certaines consultations ont, d'ailleurs, déjà commencé.

Ainsi, l'engagement pris par le Président de la République aura été tenu dans les délais les plus brefs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

APARTHEID : LES SIX DE SHARPEVILLE

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, le 3 septembre 1984 a eu lieu une manifestation en Afrique du Sud. Ce jour-là, un homme, Jacob Dlamini, proche des autorités locales, a été lynché à mort.

Nul ici ne saurait contester le caractère regrettable et fâcheux de cet événement, mais c'est en son nom et en application d'une règle courante en Afrique du Sud, que l'on appelle en jargon local le *common purpose* et qui établit une responsabilité collective, que six personnes, cinq hommes et une femme, ont été condamnés à mort par pendaison sans que leur responsabilité directe ait été établie, sans qu'ait pu être mise en évidence leur participation individuelle aux faits incriminés.

C'est donc au nom d'une responsabilité collective, qui n'existe pas en droit français, que six personnes risquent d'être pendues dans quelques jours, le 19 juillet, alors que, coïncidence symbolique, le 10 juillet verra le soixante-dixième anniversaire de Nelson Mandela, celui que l'ensemble de la communauté noire d'Afrique du Sud a proclamé son libérateur.

L'exécution a été repoussée plusieurs fois. Le procès a révolté les esprits et les cœurs, en Afrique du Sud mais aussi dans toute la jeunesse du monde. A Paris, à Londres.

Les 11 et 18 juin, ont eu lieu des manifestations. A Toronto et à Hanovre, n'en déplaise à certains, les responsables des sept pays les plus industrialisés et des douze pays européens membres de la Communauté ont demandé une mesure de clémence.

C'est en raison de l'urgence et compte tenu de la forme du droit appliqué dans ce pays que nous vous demandons, monsieur le ministre d'Etat, quelle est votre position, quelle est celle du Gouvernement et quelles initiatives il envisage de prendre pour empêcher l'irréparable qui séparerait encore plus que par le passé les communautés d'Afrique du Sud. Comment pouvons-nous œuvrer pour la paix, la liberté, la coexistence des communautés ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, le Gouvernement n'a cessé de se préoccuper du sort des six condamnés à mort de Sharpeville. C'est dans cet esprit que M. le Président de la République a, le 17 mars dernier, la veille même de la date prévue pour l'exécution des six condamnés à mort, adressé un message au chef de l'Etat sud-africain.

Nous n'avons pas laissé passer la moindre occasion de prévenir les autorités sud-africaines des conséquences regrettables que pourrait avoir cette exécution, sur les relations entre nos deux pays. C'est ainsi que M. l'ambassadeur d'Afrique du Sud a été convoqué au Quai d'Orsay le 15 juin dernier et qu'il lui a été fait part de notre position.

Dans les enceintes internationales, la délégation française a saisi toutes les occasions d'appeler l'attention de tous les pays sur les circonstances de la condamnation et les conséquences que l'exécution de la sentence pourrait avoir.

Lors du sommet des sept pays les plus industrialisés à Toronto, c'est la France qui a soulevé ce problème auprès de ses partenaires.

Plus récemment encore, lors du Conseil européen de Hanovre, la délégation française, conduite par le chef de l'Etat, a exigé qu'un paragraphe particulier du communiqué final mentionne l'intérêt que la communauté internationale, en la circonstance l'Europe, portait à la décision de l'Afrique du Sud.

Il va sans dire que, lorsque toutes les voies de recours auront été épuisées, si la condamnation était confirmée, la France interviendrait de nouveau et de façon extrêmement pressante auprès du chef de l'Etat d'Afrique du Sud pour solliciter l'exercice de son droit de grâce en faveur des six condamnés et faire en sorte que la sentence ne soit pas exécutée. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS SUR LES PRIX AGRICOLES 1988-1989

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier.

M. Yves Tavernier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Lequel ?

M. Yves Tavernier. Depuis six semaines, monsieur le ministre, vous avez retrouvé la responsabilité du dossier agricole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Chouat. Heureusement !

Yves Tavernier. Au cours de cette période, l'agriculture a été à l'ordre du jour des sommets internationaux de Toronto et de Hanovre. Vous-même avez conclu le dossier sur les prix européens engagé par votre prédécesseur.

Vous êtes confronté à une conjoncture difficile qui se traduit par des manifestations d'inquiétude et parfois de mécontentement.

Il est évident que vous ne portez pas la responsabilité d'une situation (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) créée et gérée par le précédent gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Il convient toutefois d'éclairer la représentation nationale sur les résultats que vous avez obtenus et sur vos intentions.

Je veux tout particulièrement vous interroger sur l'accord de Luxembourg, dont les organisations professionnelles agricoles ont considéré qu'il constituait une amélioration par rapport aux propositions initiales de la Commission.

En matière céréalière, nous approuvons la réduction des taxes parafiscales. Vous avez obtenu l'adoption du principe de la prime à l'incorporation des céréales dans l'alimentation animale, prime annoncée à plusieurs reprises par votre prédécesseur mais qu'il n'avait, en fait, jamais réussi à arracher à ses partenaires européens. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez par ailleurs obtenu le démantèlement partiel des montants monétaires compensatoires négatifs et un calendrier pour leur démantèlement définitif, ce que, faut-il le rappeler, M. François Guillaume n'avait jamais pu obtenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Auberger. Où est la tolérance là-dedans ?

M. Yves Tavernier. Voilà, monsieur le ministre, pour quelques raisons nous vous demandons de faire le point sur la mise en œuvre des décisions communautaires concernant l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt qui, chacun l'a compris, est M. Nallet. (*Sourires.*)

M. Robert-André Vivien. Zorro est arrivé, tout va bien !

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, la négociation des prix communautaires est, en effet, le grand moment de l'année pour la politique agricole commune.

Cette année, cette négociation a été engagée par mon prédécesseur...

M. Louis Mexandeu. Hélas !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et c'est moi qui l'ai menée à son terme.

M. Didier Chouat. Heureusement !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Comme vous l'avez rappelé avec beaucoup de pertinence, nous avons obtenu un certain nombre de décisions et l'on peut dire que, compte tenu à la fois de la situation des marchés mondiaux et communautaires et de la rigueur avec laquelle s'applique cette année et pour la première fois la contrainte budgétaire, l'accord auquel nous sommes parvenus est, pour la France, le moins mauvais possible.

En effet, comme vous avez bien voulu le rappeler, nous avons obtenu un démantèlement des montants compensatoires monétaires de 1,5 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1989, ce qui signifie qu'en monnaie nationale, les prix agricoles français vont augmenter de 1,5 p. 100. De plus, nous avons obtenu de la Commission l'engagement que le solde des montants compensatoires négatifs soit démantelé selon un calendrier précis.

Par ailleurs, nous avons obtenu du Conseil une prime communautaire destinée à nous permettre d'utiliser plus de céréales communautaires et françaises dans l'alimentation du bétail.

J'ajoute que nous avons aussi évité, d'une part, la suppression du mécanisme d'intervention sur la viande bovine, suppression qui n'aurait pas manqué de faire chuter encore davantage les cours dans notre pays...

M. Didier Chouat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ...et, d'autre part, l'interdiction des aides nationales à la viticulture qui aurait porté un coup sans doute fatal aux efforts entrepris par les viticulteurs pour améliorer leur production. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà pour l'immédiat.

J'ai noté, comme vous, que les organisations professionnelles avaient estimé que cet accord était acceptable, ce qui sans doute, dans leur vocabulaire, veut dire qu'il n'est pas si mauvais que ça ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Qu'est-ce que cela va être après !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais j'ai aussi, monsieur le député, profité de cette négociation pour tenter d'élargir le débat et j'ai plaidé devant mes collègues en faveur d'une pause des réformes communautaires.

En effet, depuis quatre ans, les ministres de l'agriculture successifs, qu'ils l'aient voulu au terme d'une réflexion ou qu'ils y aient été contraints, ont considérablement bouleversé toutes les organisations communes de marchés. Depuis 1984, nous avons dû, les uns et les autres, imposer aux agriculteurs de lourds sacrifices. Il est temps aujourd'hui de faire une pause, c'est-à-dire d'offrir aux agriculteurs de la Communauté et aux agriculteurs français, comme le rappelait récemment le Président de la République, un peu de stabilité. Il faudrait qu'ils sachent enfin à quoi s'en tenir pour déterminer, comme tout producteur, leurs investissements, leurs calculs économiques.

Cette proposition, que j'ai faite au nom de la France, a reçu un accueil très favorable de mes collègues ministres des autres pays de la Communauté. Il nous reste désormais à veiller à ce que la Commission la mette en œuvre et fasse sans attendre des propositions en vue d'atténuer les difficultés que connaissent aujourd'hui les agriculteurs à la suite de la réforme de la politique agricole commune. La Commission a, semble-t-il, elle aussi prêté l'oreille à ce langage et j'espère que la Communauté économique européenne va désormais entrer dans une période de calme de la politique agricole commune, ce qu'attendent, j'en suis sûr, tous nos agriculteurs. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Il suffisait de changer !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Charles Ehrmann. Tout le travail a été fait par M. Guillaume !

RAPATRIÉS

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Ma question, monsieur le Premier ministre, a trait à la composition de votre gouvernement.

La communauté rapatriée, qui compte plus de deux millions de personnes - pieds-noirs, Français musulmans - s'étonne que, jusqu'à ce jour, votre gouvernement ne compte aucun ministre en charge de ses problèmes spécifiques. (*Munnures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Elle s'en étonne d'autant plus qu'en 1981, et pour la première fois, le Président de la République et le Premier ministre de l'époque avaient nommé un ministre exclusivement chargé des rapatriés. Certes, de 1981 à aujourd'hui, de nombreux dispositifs législatifs et budgétaires ont été mis en place. Mais le suivi de ces mesures reste à assurer.

Des problèmes subsistent. Ainsi, des cas de saisie concernant des rapatriés entrepreneurs réinstallés ont eu lieu en raison, notamment, des insuffisances de la législation votée en 1987. Ainsi, les Français musulmans sont-ils trop souvent désarmés face à la complexité administrative depuis la suppression de l'O.N.A.S.E.C., l'Office national à l'action sociale, éducative et culturelle.

Qu'envisagez-vous de décider, monsieur le Premier ministre, pour rassurer les rapatriés quant à la vigilance qu'exercera votre gouvernement pour le traitement de leurs problèmes ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. En effet, monsieur le député, je n'ai pas voulu désigner un ministre ou un secrétaire d'Etat qui aurait déclaré, après chacun de ses prédécesseurs - les déclarations sont multiples ! - qu'il était le dernier ministre chargé des rapatriés et qu'après lui le problème serait une fois pour toutes réglé. Vous devez posséder dans vos archives la litanie de ces déclarations. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

En quels termes le problème se pose-t-il aujourd'hui ? En termes de solidarité nationale, d'abord et toujours. C'est donc tout naturellement au ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale que seront traitées les questions liées au règlement de la situation des rapatriés, par Mme Dorlhac qui, sans être secrétaire d'Etat aux rapatriés, sera, pour ce qui concerne les problèmes de la solidarité, la secrétaire d'Etat des rapatriés et de leurs associations.

Si le problème concerne l'équipement ou le logement, il sera mieux traité par le ministère compétent et si, ce qui est fréquemment le cas, la demande vise la formation, il vaut mieux qu'elle soit intégrée complètement à l'action quotidienne du ministère de l'éducation.

Mais ce qui reste dominant est le problème de solidarité, et Mme Dorlhac a pour fonction de l'instruire dans ce cadre.

Monsieur le député, la loi, dans ce domaine comme dans bien d'autres, ne règlera pas tout, et notamment pas tout ce qui touche à la condition économique et sociale, mais aussi morale, des harkis, et à l'insertion sociale et professionnelle de leurs enfants.

Quoi de plus choquant que les phénomènes de rejet dont sont l'objet ces jeunes nés en France, de parents qui ont choisi la France et qui, si souvent pourtant, sont victimes de manifestations de racisme et de xénophobie ?

Cet exemple montre bien qu'il convient de mettre en œuvre une politique globale d'insertion appuyée par tous les départements ministériels et non point mendrée par l'un d'entre eux qui, parce qu'il serait petit, n'aurait pas la puissance d'animation nécessaire.

En ne créant pas de ministère des rapatriés et en mettant cette charge chez tous - certes, à l'initiative ici ou là de Mme Dorlhac pour impulser les dossiers qui ne relèvent pas d'elle mais pour lesquels elle aura des correspondances - nous pourrions donner un caractère global à cette politique d'insertion dont nous avons besoin.

Monsieur le député, le précédent gouvernement avait fait des promesses qui ont reçu une sanction législative. Pour être passées dans la loi, elles n'en demeurent pas moins des promesses en ce sens qu'elles engagent l'avenir et qu'elles nous engagent.

De même que le roi de France honorait les promesses du duc d'Orléans, je n'ai pas l'intention de remettre en chantier une nouvelle loi.

M. Jacques Toubon. Encore heureux !

M. le Premier ministre. Il s'agit désormais de veiller à l'application de ce qui a été voté. Aussi revient-il à Mme Dorlhac de profiter des mois d'été pour mettre au point en tant que de besoin les propositions pratiques qui se révéleraient éventuellement nécessaires.

Ainsi serons-nous, je crois, monsieur le député, en mesure de contribuer ici aussi à la solution concrète de problèmes concrets. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

CONSÉQUENCES DE LA CATASTROPHE FERROVIAIRE DE LA GARE DE LYON

M. le président. La parole est à M. Xavier Dugoin.

M. Xavier Dugoin. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports et de la mer.

Lundi 27 juin, peu après dix-neuf heures, en gare de Lyon, un accident d'une gravité exceptionnelle a provoqué la mort de cinquante-six personnes qui, pour la plupart, rentraient de leur travail.

Aujourd'hui, de nombreux usagers, qui sont des millions à être concernés par cet accident, sont inquiets. Certains sont même angoissés à l'idée qu'une telle tragédie puisse se reproduire, un matin ou un soir.

Nous savons tous que la qualité du travail des cheminots est exemplaire, et ils ne peuvent être mis en cause. Mais, monsieur le ministre, en matière de transport ferroviaire, en particulier en ce qui concerne le trafic de banlieue, il se pose un double problème auquel il est urgent que les services responsables de la S.N.C.F. trouvent une solution.

Premier problème : le matériel. Souvent, il n'est plus adapté et les conditions d'exploitation sont également à revoir.

Sur le réseau Paris Sud-Est, je suis, comme mes collègues élus, saisi régulièrement d'incidents nombreux : patinage des voitures, arrêts des trains sur le ballast et non à hauteur des quais ; voyages avec portes ouvertes, parfois sans lumière ou sans chauffage.

Deuxième problème : les élus locaux et les parlementaires, qui sont confrontés depuis déjà longtemps à ces situations, interviennent régulièrement auprès de la direction de la S.N.C.F. Or, si les rapports restent d'une très grande courtoisie, il apparaît, au fil des années, que toutes les réunions restent très formelles. On nous écoute, on prend note, mais trop rarement des suites positives sont données à nos demandes.

Sur ces deux points - rénovation du matériel et conditions d'exploitation d'une part, concertation et dialogue avec les usagers et les élus d'autre part - qu'envisagez-vous de faire, monsieur le ministre ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports et de la mer.

M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer. Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur les éléments relatifs à la catastrophe du 27 juin dernier que j'ai eu l'occasion de développer en réponse à la question de M. le député Rouquet. Je m'en tiendrai aux questions complémentaires que vous soulevez.

Vous avez tenu à souligner les conditions difficiles d'écoulement du trafic ferroviaire dans certains secteurs de la banlieue parisienne. Il est vrai que, malgré les améliorations apportées, l'exploitation des lignes de banlieue, et en particulier celles de la banlieue Sud-Est, restent difficiles et tendues.

L'accroissement du trafic de la banlieue parisienne est considérable puisqu'il est de près de 20 p. 100 en dix ans, mais celui de la banlieue Sud-Est se développe à un rythme encore supérieur, puisqu'il atteint plus de 6 p. 100 par an.

Je dois donc d'abord rendre hommage, comme vous l'avez fait vous-même, aux cheminots qui, en dépit d'une charge croissante de travail, permettent au service public de faire face à ses besoins.

On ne saurait affirmer, monsieur le député, que rien n'a été fait sur le secteur banlieue de la gare de Lyon, y compris, bien entendu, ces dernières années. C'est ainsi que par des investissements importants on a tenté d'améliorer de façon notable le service rendu aux usagers.

Comme vous l'avez souligné, je sais que j'ai obligation de veiller, en liaison avec les responsables de la S.N.C.F., à ce que les investissements des prochaines années permettent de poursuivre cette amélioration des infrastructures de banlieue. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus longuement lors de la préparation du projet de budget pour 1989.

Par ailleurs, je puis vous assurer que la S.N.C.F. s'emploie à faire face à la croissance du trafic de la banlieue parisienne, notamment par la mise en service de matériels modernes : un effort de renouvellement du parc, de l'ordre d'une centaine de voitures par an, sera poursuivi au cours des prochaines années de façon à éliminer les matériels les plus anciens et à augmenter la capacité de transport. La banlieue Sud-Est bénéficiera en priorité de l'affectation de ces nouveaux matériels.

Vous avez, en outre, souligné la nécessité de la concertation, du dialogue avec les parlementaires, les élus locaux et les usagers. Sachez que je rappellerai cette obligation à la S.N.C.F., comme à l'ensemble des entreprises qui sont dans le système de relations de mon ministère des transports et de la mer. C'est pour moi une obligation. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire ce matin, je me considère aussi et avant tout comme le ministre des usagers des transports publics. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

DÉSORGANISATION DU TRAFIC AÉRIEN

M. le président. La parole est à M. Pierre Pasquini.

M. Pierre Pasquini. Ma question s'adresse également à M. le ministre des transports et de la mer.

Depuis de nombreuses semaines, les vols aériens, intérieurs et internationaux, connaissent au départ des retards considérables allant d'une heure à sept heures. Ces retards provoquent des situations extrêmement pénibles, dans un climat quelquefois d'irresponsabilité totale.

Les passagers sont traités avec dédain...

M. Arthur Dehaine. Très juste !

M. Pierre Pasquini. ... ne recevant d'autre instruction que celle de rester sur place, avec leurs enfants s'il y a lieu, sans pouvoir ni se nourrir, ni même téléphoner, dans l'attente de l'ordre de départ éventuel dont il est indiqué seulement qu'il peut arriver d'un instant à l'autre !

M. Bernard Pons. Très juste !

M. Pierre Pasquini. A défaut de les maîtriser, le Gouvernement ne peut-il pas mieux organiser ces attentes qui créent un mécontentement grandissant ?

Par ailleurs, selon les responsables des aéroports, ces retards seraient dus à l'importance du trafic aérien et aux trop nombreux appareils qui occupent l'espace aux mêmes heures. Est-ce vrai ?

N'est-il pas troublant de constater que les équipages aériens n'y croient guère et qu'ils condamnent eux-mêmes un zèle intempestif des contrôleurs aériens, dont ce ne serait pas la première manifestation puisque, déjà, il y a bien longtemps, un gouvernement du général de Gaulle avait envisagé de faire appel à des contrôleurs aériens militaires.

La situation qui est déplorée et subie par les utilisateurs du réseau aérien français n'est-elle pas plutôt - et c'est l'essentiel de ma question - la conséquence d'une grève sauvage qui ne voudrait pas dire son nom ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports et de la mer.

M. Michel Dolebarre, ministre des transports et de la mer. Monsieur le député, la forte croissance du trafic aérien conduit actuellement, pendant les périodes de pointe - et c'est le cas en particulier des périodes de vacances - à une véritable congestion de l'espace aérien français utilisé pour les transports civils. Cette situation est parfois aggravée par des mouvements de grève déclenchés, en règle générale, dans le respect des procédures légales par un certain nombre de catégories de personnels. Comme vous, je ne puis que

constater que ces mouvements ont pour conséquence d'accroître la désorganisation du trafic aérien, pénalisant les entreprises et gênant, bien entendu, les usagers.

Pour ce qui concerne le trafic aérien, ce phénomène n'est pas limité à la France : il touche tous les Etats d'Europe. Il résulte d'une quasi-saturation du système de contrôle de la navigation aérienne du fait d'une reprise de la croissance du trafic qui n'a été prévue correctement ni par les transporteurs ni par leurs organisations.

Cette reprise de la croissance est le résultat d'une libéralisation du transport aérien qui a été progressivement introduite en Europe au cours de ces dernières années. Or les recrutements de contrôleurs n'ont repris en France qu'en 1987, alors qu'il faut quatre à cinq ans pour former un contrôleur pleinement qualifié.

Les ministres des transports de la Communauté économique européenne se sont rencontrés le mois dernier pour arrêter les mesures appropriées à l'espace aérien européen à court et moyen terme. Ils ont décidé de poursuivre et d'intensifier les recrutements de contrôleurs dans chacun de leur pays. Pour ce qui la concerne, la France, je viens de le dire, s'est déjà engagée dans ce mouvement de recrutement.

Les ministres des transports ont également mis en place un réseau européen de cellules de crise permettant de rassembler et de diffuser les informations sur la situation en temps réel de leurs aéroports afin d'optimiser l'utilisation du système de contrôle et d'informer le plus tôt possible les usagers des retards prévus.

S'agissant de mouvements engagés par certaines catégories de personnels, je confirme la détermination du Gouvernement d'inviter les responsables des entreprises concernées à intensifier le dialogue social et à rechercher des solutions durables aux problèmes rencontrés. Il est évident que, pour ce qui me concerne, j'apporterai tout le concours nécessaire au développement de ce dialogue social, en particulier pour ce qui concerne les personnels relevant directement de mon département ministériel. Je m'attacherai surtout à améliorer les conditions d'attente et l'information des usagers lorsque cela est nécessaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

LOI D'ORIENTATION SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à M. Michel Barnier.

M. Michel Barnier. Monsieur le Premier ministre, ma question concerne la mort quotidienne sur les routes de France. Je vous la pose à vous parce qu'elle intéresse au moins cinq ou six ministères et qu'elle reste chaque jour qui passe une question d'actualité, davantage encore au moment des grands départs en vacances.

Près de 200 000 Français sont morts sur les routes durant les quinze dernières années et 5 millions d'entre eux ont été blessés, soit un Français sur dix. La France se situe ainsi, malheureusement, au dernier rang des pays modernes.

Sans doute aucun gouvernement, pas davantage le vôtre que ceux de vos prédécesseurs, n'est-il resté insensible à ce scandale permanent. D'ailleurs, depuis quelques années, des efforts réels ont été engagés. Mais, monsieur le Premier ministre, cela ne suffit pas. Les accidents de la route, leur prix moral et matériel ne sont pas une fatalité.

Nous sommes plusieurs d'ailleurs, sur tous les bancs de cet hémicycle, à avoir signé, il y a à peu près un an, avec notre collègue Jean-Paul Fuchs, une proposition de loi tendant à déployer un grand effort national pour la sécurité routière. Il s'agit d'un effort d'au moins cinq ans, engageant l'Etat, les associations et toutes les collectivités locales qui y sont prêts, dans une action commune en faveur de la prévention, de l'aménagement du réseau routier et de la suppression des points noirs, d'une répression plus rigoureuse et enfin d'un effort de formation.

Il est possible, il est urgent de réduire le nombre de morts sur la route. Nous avons, dans ce texte, proposé qu'au terme de ces cinq années, le nombre des accidents et des tués soit diminué de 20 p. 100.

Monsieur le Premier ministre, des mesures ponctuelles sont toujours utiles, et vous allez sans doute en prendre. Mais elles ne sont pas à la mesure du problème, il faut faire plus. Il faut une loi qui oblige. Il faut un objectif qui engage. Il faut une ambition qui mobilise. Je vous demande d'agir dans ce sens et je vous le demande parce que nous sommes nombreux dans cet hémicycle, et surtout au-delà de celui-ci, à

savoir que le prix humain d'un accident est souvent incompréhensible et toujours difficilement supportable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports et de la mer. (« Encore ! ») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Philippe Auberger. C'est le Premier ministre bis !

M. Robert-André Vivien. C'est un one man show !

M. Michel Delabarre, ministre des transports et de la mer. Monsieur le député, les résultats de la sécurité routière depuis le début de l'année 1988 sont, comme vous l'avez souligné, préoccupants. Le bilan sur les cinq premiers mois montre un accroissement de plus de 13 p. 100 du nombre des tués par rapport aux mois correspondants de 1987.

Vous êtes extraordinairement attentif à cette question depuis des années. Vous n'avez pas manqué de noter que le conseil des ministres, il y a quinze jours à peine, c'est-à-dire très rapidement, a entendu une communication de M. le ministre d'Etat Maurice Faure et de M. le ministre de l'intérieur Pierre Joxe. Le Gouvernement a montré ainsi sa détermination en prenant immédiatement des mesures tendant à enrayer cette progression - campagne de sensibilisation, renforcement des contrôles et des sanctions - tant sont inadmissibles certaines conduites individuelles au volant. Les contrôles d'alcoolémie et les contrôles de vitesse sont multipliés. Les forces de police et de gendarmerie, à l'initiative de M. Pierre Joxe, ont été dotées de moyens susceptibles de parvenir à contraindre ceux qui se conduisent de manière inacceptable.

Comme vous j'ai été frappé de voir que, pour le premier week-end de grands départs, des conditions météorologiques difficiles ont provoqué un cortège d'accidents. Les tués sont certes moins nombreux que pour le week-end comparable de 1987 mais ces comparaisons ne peuvent en aucun cas réellement nous satisfaire car il s'agit toujours de blessés et de morts.

Il est nécessaire, comme vous le souhaitez, monsieur Barnier, de développer pendant des années un vaste effort sur tous les fronts pour combattre ce fléau moderne dont le bilan s'élève chaque année, rappelons-le, à 10 000 tués et 250 000 blessés, ce qui représente non seulement un coût collectif considérable pour la nation mais, pire encore, des drames humains pour des dizaines de milliers de familles.

Pour ce faire, le Gouvernement entend améliorer la sécurité des véhicules et les infrastructures, poursuivre la suppression de ce que l'on appelle les points noirs et, bien entendu, continuer son action pour améliorer le comportement des usagers, notamment en liaison avec M. le ministre d'Etat responsable de l'éducation nationale, par un effort de formation des jeunes qui s'apprennent à accéder à la conduite automobile.

Cela demandera des moyens, du temps et une mobilisation générale. Il ne s'agit pas que de la volonté gouvernementale, il s'agit aussi de la mobilisation de tous, en particulier des collectivités locales, des associations, des industriels, de tous ceux qui sont concernés.

Cette mobilisation de l'ensemble du corps social, elle seule, monsieur le député, permettra à la France de rejoindre, je l'espère dans les prochaines années, le niveau de sécurité de certains de ses partenaires européens.

Vous proposez une loi d'orientation fixant un cadre contraignant à la mise en œuvre de cet effort. Sur ce dernier point, je ne puis vous dire aujourd'hui si le Gouvernement peut suivre totalement votre proposition, mais, compte tenu de l'enjeu, je suis tout à fait prêt, en liaison bien entendu avec M. le Premier ministre, à accepter dans les prochains mois un débat d'orientation générale sur ce problème dramatique pour la collectivité nationale, qui est affaire de volonté collective. Un tel débat nous permettrait de préciser l'ampleur de l'effort et les enjeux sachant que, dans ce domaine, nombre de décisions pratiques ne relèvent pas obligatoirement et automatiquement de la loi mais bien du comportement individuel et collectif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

DATE DES ÉLECTIONS CANTONALES

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, répond parfaitement à vos préoccupations : elle sera brève. J'espère obtenir une réponse précise.

Nous serons, je crois, unanimes sur ces bancs à souhaiter que M. le ministre de l'intérieur nous donne aujourd'hui, 6 juillet, la date exacte des prochaines élections municipales (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) ... je veux dire cantonales.

Tous les candidats, bien sûr, attendent cette date. Mais je tiens à rappeler à M. le ministre de l'intérieur que nombre de fonctionnaires de son département ministériel ainsi que les fonctionnaires des préfectures et ceux des communes voudraient la connaître pour programmer leur emploi du temps.

Nous sommes le 6 juillet et je crois donc que nous avons tous intérêt à connaître dès maintenant la date précise de ces élections. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je voudrais d'abord vous remercier de votre sollicitude durable pour des fonctionnaires méritants (*Sourires.*)

Quant à la réponse à votre question, elle se trouve dans la loi que vous avez fait voter ici même le 8 janvier dernier, et que j'ai moi-même votée. Vous avez, en effet, proposé voilà quelques mois une loi, d'ailleurs adoptée à l'unanimité, qui prévoyait de prolonger le mandat des conseillers généraux jusqu'au mois d'octobre, ce mandat devant donc expirer ce mois là.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française. Mais la date précise des élections ?

M. le ministre de l'intérieur. Je suppose qu'à l'époque, vous inspirant des usages, vous n'aviez pas envisagé d'organiser les élections cantonales pendant la session parlementaire, ce qui n'a jamais eu lieu depuis 1871. Je suppose donc aussi que vous aviez alors envisagé que les élections cantonales auraient lieu les 25 septembre et 2 octobre, seules dates possibles d'après la loi que vous avez fait voter. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ajoute que j'ai déjà répondu, monsieur le député, à votre question, vendredi dernier, vers une heure du matin, alors que nous n'étions pas très nombreux en séance. Cette réponse figure au *Journal officiel* du samedi 2 juillet, à la page 422, et est adressée à votre collègue Paul-Louis Tenaillon. Celui-ci m'avait posé la même question et je lui ai donné la même réponse, comme vous l'auriez sans doute fait à ma place.

Le conseil des ministres entérinera ce point de vue de bon sens, dans le cadre de la loi que vous aviez proposée, mercredi prochain, je suppose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

PERTES DE LA SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES SUR LE MARCHÉ FINANCIER

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Monsieur le ministre d'Etat, il y a six mois, le Parlement a adopté une importante réforme du fonctionnement des bourses de valeurs. Dans ce texte, il a pris soin d'assurer la garantie des transactions et la protection des épargnants en prévoyant la constitution d'une société des bourses françaises, dont l'actif devait servir à garantir la bonne fin de toutes les transactions, en lieu et place de l'ancienne chambre syndicale des agents de change.

En tant que rapporteur de ce texte de loi, je m'étais assuré auprès du syndic des agents de change de l'époque que les placements effectués donneraient toute garantie aux épargnants, puisqu'il s'agissait, pour l'essentiel, d'immeubles et de valeurs à revenu fixe. Aussi avons-nous été stupéfiés, monsieur le ministre d'Etat, comme l'ensemble des épargnants,

d'apprendre que cette société s'était permis de prendre des positions sur le M.A.T.I.F., y compris sur le marché de gré à gré, non surveillé, et qu'ainsi elle avait perdu plus de 500 millions de francs, soit le quart de ses actifs.

Comment de tels agissements ont-ils été possibles sans que les autorités de tutelle du marché, au premier rang desquelles figurent la direction du Trésor, le commissaire du Gouvernement auprès du conseil des bourses et la commission bancaire, n'aient été alertées en temps utile et n'aient obligé les responsables à dénouer très rapidement des positions aussi périlleuses ?

Des sanctions ont-elles été prises pour éviter le retour de pareils agissements ? Si oui, lesquelles ?

Enfin, ne vous paraît-il pas souhaitable, monsieur le ministre d'Etat, voire indispensable de prendre des dispositions permanentes pour assurer une meilleure protection de l'épargne et empêcher que ceux qui n'ont aucune raison de spéculer sur le M.A.T.I.F. puissent le faire avec des fonds qui ne leur appartiennent pas ? Au contraire, ces fonds devraient servir de garantie pour tous les épargnants, y compris les plus modestes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Auberger, je vous remercie de votre question. Elle est pertinente, mais tardive.

Lorsque j'ai eu connaissance des faits, j'ai demandé à la direction du Trésor de prendre immédiatement ses responsabilités. Les pertes que vous signalez sur le M.A.T.I.F. se sont produites à la fin de 1987. Mon prédécesseur a reconnu en avoir été informé quelques jours avant l'échéance que vous savez. J'ai aussitôt demandé à la direction du Trésor de rencontrer les autorités ainsi que le président de la société des bourses françaises qui a annoncé le 10 juin cette perte de 500 millions de francs. Incontestablement, cette perte était antérieure à cette date.

Le 16 juin, après que la direction du Trésor eut reçu les instructions utiles, les décisions sont intervenues. Le président de la société des bourses a démissionné, un nouveau président a été élu et un nouveau directeur général désigné.

Entre le 10 et le 16 juin, il s'est passé six jours et c'est ainsi que la remise en ordre a pu débiter.

Par ailleurs, pour reconstituer les réserves de la société des bourses et maintenir la sécurité des marchés, un appel de cotisations de 500 millions de francs a été décidé par la société elle-même, ainsi qu'une augmentation de capital de 500 millions de francs. Il appartient maintenant aux autorités professionnelles de procéder aux remises en ordre qui s'imposent encore.

Le ministre des finances, pas plus aujourd'hui qu'hier, n'est responsable de ce qui se passe à la Bourse. Mais il est en effet le tuteur des marchés financiers et, comme l'on dit, il doit veiller au grain.

Le M.A.T.I.F. est considéré comme un marché utile. Des intervenants procèdent à des opérations. Tout cela doit se passer dans la plus grande transparence possible et il appartient aux intervenants de se donner un code de déontologie et de l'adapter en permanence, compte tenu de l'évolution des instruments financiers, aux nécessités du moment. Je ne suis pas favorable à des réglementations excessives mais, si celles-ci se révélaient nécessaires pour la sécurité des épargnants et des investisseurs, soyez assuré, monsieur le député, que je n'hésiterais pas à les recommander au Gouvernement.

J'ajoute que, sur le M.A.T.I.F., interviennent également des entreprises, et nul ne peut se substituer à elles. Les entreprises doivent constamment mesurer les risques encourus. Je n'ai pas l'intention de me substituer à elles. Mais si des dispositions législatives paraissent nécessaires pour que les entreprises ne jouent pas avec leur devenir, croyez bien, monsieur le député, que je ferais au Gouvernement et au Premier ministre des propositions, lesquelles vous seraient très rapidement soumises.

Au fond, quel est notre rôle ? Il n'est pas d'intervenir en permanence mais une fois que la règle du jeu a été fixée par le Parlement, il appartient au Gouvernement de veiller à son respect et, si elle est défiée par certains intervenants au nom

d'un libéralisme que je n'hésite pas à qualifier de sauvage, il appartient alors à l'Etat de remplir pleinement sa mission. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

GRÈVE DANS LES TRANSPORTS AÉRIENS

M. le président. La parole est à M. Pascal Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le président, ma question s'adresse - cela ne surprendra personne en ce moment - à M. le ministre des transports et de la mer.

Monsieur le ministre, la France est malade de ses transports et une crise grave agite la plupart des secteurs, plus particulièrement le secteur aérien.

Déjà l'an dernier, à la même époque, nous étions confrontés à un conflit qui dura près de quinze semaines avec les techniciens de la navigation aérienne. Votre prédécesseur a tenté d'apporter une solution à un problème qui se pose depuis près de dix-sept ans.

A Air Inter le conflit persiste depuis de longs mois sans que la situation n'évolue positivement en dépit des nombreuses ébauches de solutions entrevues ici ou là et quelle qu'il ait pu être la volonté de rétablir le dialogue social. Ce conflit oppose toujours la direction aux pilotes et mécaniciens navigants à propos du pilotage à deux ou à trois de l'Airbus A 320 sur les lignes de la compagnie intérieure française. Aujourd'hui vient s'ajouter la grève à l'Aéroport de Paris. Ce mouvement est venu, une fois de plus, perturber et désorganiser les grands départs en vacances du début du mois de juillet.

Combien de temps cela va-t-il encore durer ?

Il y a, monsieur le ministre, un point qui semble désormais tout à fait évident aux usagers : quelle que soit leur qualité professionnelle, ils sont les otages de conflits qui opposent la plupart du temps l'Etat à ses agents. On peut, c'est vrai, discuter du statut juridique exact des personnels concernés - contrôleurs aériens, pilotes d'Air Inter ou d'Air France, agents de l'Aéroport de Paris. Mais, pour la plupart, il s'agit bien de fonctionnaires ou de salariés d'entreprises publiques ou d'établissements publics.

La vie économique ne peut plus supporter d'être soumise aux humeurs, au corporatisme et au conservatisme de certaines catégories de personnel. Tous ces mouvements sociaux ne peuvent que porter préjudice à l'industrie aéronautique et spatiale française, et à l'économie de notre pays en général. Ils ne peuvent que ruiner les gigantesques efforts qu'il convient d'engager pour permettre à la France de figurer en bonne place à la veille de l'ouverture du grand marché européen. Que d'emplois perdus ! Que d'argent perdu !

Aujourd'hui, l'exaspération est totale. Les chefs d'entreprise français et étrangers voient chaque jour leur travail désorganisé. Il faut réagir ! Or nous constatons qu'à aucun moment les principaux intéressés - usagers, chefs d'entreprise, chambres de commerce - ne sont écoutés, consultés, ni même associés aux discussions. C'est pourquoi le moment me semble venu d'introduire dans les négociations un troisième partenaire social, les usagers, afin que la France des entreprises et des citoyens puisse enfin se faire entendre.

De cette assemblée, je lance aujourd'hui un appel à tous les Français que cet important problème concerne afin qu'ils se regroupent dans une association que je crée aujourd'hui même. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le ministre, vous venez de déclarer être le ministre des usagers. Dans ces conditions, accepterez-vous demain de traiter comme un partenaire social à part entière l'Association des usagers des transports aériens ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre, et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports et de la mer.

M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer. Monsieur Clément, permettez-moi de vous remercier pour votre question qui aborde un problème d'actualité, sur lequel j'ai eu déjà l'occasion d'apporter, en réponse à M. Pasquini, un certain nombre d'éléments de réflexion. Je me suis en effet efforcé de lui indiquer quelles étaient à mes yeux les origines des difficultés actuelles, auxquelles évidemment je suis très sensible.

Ces difficultés ont deux causes essentielles : les problèmes liés à l'encombrement du trafic aérien, d'une part, et les mouvements de grève intervenus depuis un certain nombre de semaines, d'autre part.

Ainsi que vous l'avez dit, tout cela n'est pas nouveau. Ajouterai-je que, si tous ces problèmes avaient été réglés avant mon arrivée aux responsabilités de ce département ministériel, je n'y serais point confronté ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Quoi qu'il en soit, les problèmes existent.

Vous avez en particulier évoqué le problème de la grève qui frappe la compagnie Air Inter. Cette grève a pour origine un désaccord concernant les conditions de vol sur l'avion Airbus. Cet avion a été conçu par ses constructeurs et certifié par quatre autorités de certification - les autorités allemandes, britanniques, hollandaises et françaises - pour être piloté par deux pilotes. C'est dans ces conditions qu'il est en service à Air France et à British Airways.

Une mission exploratoire a été confiée par M. le ministre Douffiaques à M. Claude Abraham, président de la C.G.M. et ancien directeur général de l'aviation civile, pour étudier les voies d'une conciliation. Malheureusement, il n'apparaît pas que les pistes de solutions qu'il avait pu évoquer soient jugées acceptables par les deux parties. Telle est la situation dans laquelle nous avons trouvé le dossier.

Croyez donc, monsieur Clément, en ma détermination et en celle du Gouvernement pour trouver les voies et les moyens d'une issue convenable à ce conflit dans les délais les meilleurs et pour associer à cette recherche l'ensemble de ceux qui sont concernés par ce problème de circulation aérienne.

J'ai le sentiment que vous vous êtes fait il y a quelques instants le porte-parole des usagers. D'autres peuvent également y prétendre : les organisations syndicales ont aussi un droit d'expression en ce domaine. Il faut entendre tout le monde dès les prochaines semaines. J'en ai la détermination. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

INDEMNISATION DES RAPATRIÉS

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre, qui a quitté l'hémicycle, et je la pose au nom du groupe U.D.F. et du groupe R.P.R. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)* - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gérard Bapt. Pas au nom des autres groupes ?

Mme Louise Moreau. Monsieur le Premier ministre, comme les rapatriés, nous avons constaté, les uns et les autres, avec surprise que le Gouvernement que vous venez de former ne comportait plus de titulaire chargé des problèmes qui se rattachent à leur situation alors que, dans votre premier gouvernement, Mme Georgina Dufoix en avait la responsabilité. Comment devons-nous interpréter cette réalité ? Je ne veux pas penser qu'une volonté délibérée d'ignorer le sort de nos compatriotes rapatriés ait pu inspirer cette décision. Quoi qu'il en soit, elle appelle de ma part deux questions.

Première question : quelle forme prendra désormais la concertation nécessaire avec les associations représentatives de rapatriés et quel sera l'interlocuteur de celles-ci ? Si j'ai bien compris la réponse qui a été donnée tout à l'heure à l'un de mes collègues socialistes, il s'agirait de Mme Dorlhac, qui serait donc chargée de la famille et des rapatriés.

M. Gérard Bapt. C'est le bon choix ! Vous avez bien compris !

Mme Louise Moreau. Nous avons tous et toutes en mémoire l'ampleur de l'action qu'à l'écoute des associations de rapatriés le gouvernement de Jacques Chirac avait conduite avec André Santini et Camille Cabana. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Ma seconde question sera liée au problème de l'achèvement de l'indemnisation telle qu'elle a été prévue par la loi du 16 juillet 1987, dont l'application, vous ne l'ignorez pas, est subordonnée à l'inscription des crédits nécessaires dans chaque loi de finances, notamment au chapitre 46-91 des charges communes.

Au moment où s'engage l'élaboration du projet de loi de finances pour 1989, nous aimerions connaître les intentions du Gouvernement.

Vous-même, monsieur le Premier ministre, vous aviez reconnu dans une lettre du 15 juillet 1987 adressée au président d'une importante association de rapatriés qu'il était « peu acceptable qu'un texte donnant lieu dès cette année à distribution de certificats d'indemnisation ne prévienne le début de ses incidences budgétaires qu'en 1989 et les mène jusqu'en l'an 2002 ». Vous ajoutiez : « S'agissant de titres incessibles non indexés, et dont le montant sera intégralement soumis aux droits de succession, cela apparaît comme une spéculation sur l'âge des rapatriés indemnisables et sur l'inflation. »

Compte tenu de votre prise de position, monsieur le Premier ministre, nous sommes désireux de connaître le dispositif que vous ne manquerez pas de proposer, puisque telles sont vos convictions, au vote du Parlement pour qu'intervienne dans les plus brefs délais l'avancement du remboursement des certificats d'indemnisation détenus par les rapatriés les plus âgés, les handicapés et les plus démunis.

M. Arthur Dahaine. Très bien !

Mme Louise Moreau. Je rappelle d'ailleurs à l'Assemblée que le précédent gouvernement avait déjà fait un pas dans ce sens avec l'article 31 de la loi de finances rectificative pour 1987. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, madame le député, compte tenu des précisions très complètes, je crois, qui ont été données à l'Assemblée tout à l'heure, par M. le Premier ministre, en réponse à votre collègue M. Bapt... *(Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*... ma réponse sera aussi simple que brève.

Elle aura trait exclusivement à l'indemnisation, puisque, en ce qui concerne les compétences au sein du Gouvernement vous avez déjà la réponse. (« Non ! », sur les mêmes bancs.)

J'affirme ici que le projet de budget pour 1989 provisionnera normalement ce que j'appellerai avec un humour qu'on me pardonnera, « le chèque sans provision » dont vous venez de parler. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* - *Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Gabriel Kaspereit. Le Gouvernement socialiste recommence ses agressions !

COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Ma question s'adresse à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

Monsieur le ministre, le plan Séguin de réduction des dépenses d'assurance maladie a permis d'économiser 12 milliards de francs, entre mars 1987 et mars 1988, en faveur du système de protection sociale. Les mesures prises dans ce plan ont surtout permis d'éviter de nouvelles hausses de cotisation qui auraient diminué le pouvoir d'achat des salariés. Vos amis avaient voté contre, et certains en avaient même demandé le retrait. Aujourd'hui, vous annoncez des aménagements, reconnaissant ainsi le bien-fondé de la démarche de l'ancienne majorité.

Toutefois, est-il opportun de décider, au titre de ces aménagements, une augmentation des dépenses de plusieurs milliards de francs ? Ne craignez-vous pas la reprise générale de ces dépenses et donc la hausse générale des cotisations ? Ne craignez-vous pas aussi une certaine démobilitation de l'opinion publique, mieux sensibilisée depuis un an à la nécessaire modération de la consommation médicale, grâce à la publicité faite autour des états généraux de la sécurité sociale ?

Est-il indispensable, par exemple, de supprimer le double ordonnancier qui, s'il crée des contraintes administratives, permet de modérer la consommation de médicaments sans

pénaliser les malades ? Est-ce le moment de le faire, alors que les dernières publications de la caisse nationale laissent apparaître une reprise de la progression des dépenses, reprise qui montre combien est fragile l'équilibre de la branche maladie ?

Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, la situation financière actuelle de cette branche ? Même si la commission des comptes de la sécurité sociale ne se réunit que le 12 juillet, pouvez-vous nous dire si cette situation est encore en équilibre ?

Pourquoi engager telle mesure ponctuelle alors que le Conseil économique et social doit remettre son rapport à l'automne ? Ses conclusions feront-elles l'objet d'un débat au Parlement et, si oui, quand aurons-nous ce débat ?

S'il est vrai que certaines corrections ponctuelles sont justifiées, et elles étaient, vous le savez bien, envisagées, je pense notamment au remboursement indispensable des médicaments à vignette bleue pour les personnes âgées souffrant de plusieurs maladies, êtes-vous certain, pour les autres mesures annoncées, que vous n'allez pas déclencher une nouvelle hausse des dépenses maladie ? Ce serait le plus sûr moyen de remettre en cause la protection sociale que nous voulons tous défendre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la solidarité nationale, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

M. Claude Evin, ministre de la solidarité nationale, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, vous avez posé un certain nombre de données d'un débat qu'il est difficile de traiter au cours d'une séance de questions d'actualité.

Ces derniers jours, à l'Assemblée nationale, et hier au Sénat, à l'occasion de l'examen par le Parlement du maintien des prélèvements instaurés il y a un an, certains des éléments dont vous avez parlé ont déjà fait l'objet d'une discussion.

Les prélèvements instaurés pour une durée d'un an devaient permettre au Gouvernement d'engager des concertations avec les partenaires concernés dans leur ensemble.

Cette concertation a duré apparemment plus longtemps que prévu. Je me demande d'ailleurs pourquoi le gouvernement d'aujourd'hui attendu quatre mois entre le moment où il a obtenu le rapport du comité des sages et la saisine du Conseil économique et social.

Je puis en effet m'interroger pour savoir s'il n'y avait pas là le désir de gérer davantage un calendrier électoral que d'apporter des réponses assez rapides et concrètes aux questions posées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous nous trouvons aujourd'hui aux prises avec des difficultés pour passer l'année 1988, d'ailleurs évoquées dans le débat parlementaire il y a un an. C'est ce qui a conduit le Gouvernement à maintenir les prélèvements sans en créer de nouveaux.

Dans leur ensemble les questions que vous avez posées mériteraient un débat beaucoup plus large. Je me suis ici même, et au Sénat hier, engagé à ce que l'ensemble du dossier de la protection sociale soit examiné en relation avec le Parlement et particulièrement avec ses commissions, la commission des affaires sociales et la commission des finances.

Toutefois j'appelle votre attention sur le fait que les partenaires sociaux sont concernés au premier chef par ce dossier. Dans cette concertation, je souhaite que nous puissions maintenir l'équilibre entre la nécessaire interrogation que doit porter la représentation nationale et le respect des partenaires sociaux.

J'aurai l'occasion devant la commission des comptes de la sécurité sociale, qui se réunira le 12 juillet, de reprendre ce débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

SITUATION DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BATIMENT

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. L'activité du bâtiment et des travaux publics entraîne, chacun le sait, l'activité générale de l'économie en France.

Or nous avons constaté, entre les années 1981 et 1985, une baisse du nombre des mises en chantier de logements neufs, tombé de 400 000 à 290 000 logements neufs annuellement, avec une perte d'emplois pour la France de 300 000 emplois dans ce secteur.

Grâce au plan logement mis en œuvre par le précédent gouvernement, chacun le reconnaît, en 1986, on a pu mettre en chantier 295 000 logements neufs et créer 5000 emplois ; en 1987, 305 000 logements neufs et 8 000 emplois nouveaux ; pour 1988, nos prévisions étaient de 320 000 logements neufs et de 10 000 emplois nouveaux.

Vous êtes revenus au pouvoir. Déjà des signes se font connaître d'une baisse de l'activité (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) et le risque est très grand pour 1988.

M. Roland Belx. Ce n'est pas sérieux !

M. Yves Dollo. Dites à notre collègue d'être sérieux, monsieur le président !

M. Georges Chavanes. Je pense à vos choix budgétaires dans trois domaines.

D'abord, les prêts d'accèsion à la propriété, attendus par de nombreuses familles, viennent d'être amputés d'un montant de 500 millions de francs (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*) ce qui entraînera, dès 1988, une baisse du nombre des logements neufs mis en chantier de plus de 10 000. A cause de cette mesure, nous allons donc perdre l'essentiel des résultats d'une année entière.

Ensuite, qu'avez-vous prévu pour compenser les risques que fait peser sur les investissements dans le bâtiment le rétablissement de l'impôt de « solidarité » ?

Enfin, il est question de la remise en cause et de l'étalement du plan routier français attendu par tous les départements et par toutes les régions. Or la remise en cause de ce plan routier et son étalement dans le temps auraient des conséquences très graves pour le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Que prévoit de faire le Gouvernement pour maintenir une activité à un niveau suffisant dans les entreprises ? Sachez bien que le coût du financement du revenu minimum d'insertion augmentera d'autant plus que le chômage s'accroîtra. Or le chômage en France dépend essentiellement de l'activité économique, notamment de l'activité des entreprises du bâtiment et des travaux publics. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Doubin, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Claude Gaudin. Ah, un élu du peuple ! (*Souffles.*)

M. Françoise Doubin, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, je suis surpris par les chiffres que vous avez cités pour étayer votre propos.

En effet, monsieur Chavanes, les derniers renseignements publiés par l'industrie du bâtiment elle-même font état d'une activité en hausse de 6,2 p. 100 et d'une amélioration concomitante des prévisions d'emploi.

Plusieurs députés du groupe de l'Union du centre. Merci M. Méhaignerie !

M. le ministre chargé du commerce et de l'artisanat. Je ne vois donc pas ce qui justifie aujourd'hui le pessimisme que vous affichez, d'autant plus que le Gouvernement a clairement indiqué son intention de soutenir l'activité dans ce domaine.

Je voudrais vous rappeler les déclarations de Maurice Faure et de Pierre Bérégovoy selon lesquelles le Gouvernement allait mettre en place un programme pour le logement social et les quartiers dégradés.

Plusieurs députés des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française. Les cages d'ascenseur !

M. le ministre chargé du commerce et de l'artisanat. Il existe un montant de 800 millions de francs de subventions de l'Etat à l'appui de ce programme, dont 250 millions de francs pour l'entretien courant des H.L.M., avec la volonté de privilégier les entreprises locales, notamment les artisans ; 50 millions de francs pour les quartiers anciens, dans le cadre des opérations programmées de l'amélioration de l'habitat ; 350 millions de francs au titre des primes à l'amélioration des logements locatifs aidés (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française*) ; enfin, 150 millions de francs pour le fonds social urbain. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) Monsieur le député, un montant de 800 millions de francs, cela représente, avec l'effet multiplicateur, au moins quatre milliards de francs de travaux supplémentaires.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Peut mieux faire !

M. le ministre chargé du commerce et de l'artisanat. Je crois par ailleurs utile de rappeler qu'une attention particulière est portée à tout ce qui touche à la rénovation du bâti ancien, qu'il s'agisse des mises en chantier, en liaison avec M. le ministre de la culture et de la communication, ou de ce que j'ai indiqué concernant la rénovation des H.L.M.

Je ne vois donc pas en quoi une position alarmiste touchant l'évolution de l'activité du bâtiment peut aujourd'hui être soutenue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe de l'Union du centre. Et les routes ?

DÉSORGANISATION DU TRAFIC AÉRIEN

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Je passe directement aux aéroports, mais il aurait fallu peut-être parler un instant des routes !

Monsieur le ministre des transports et de la mer, déjà mes collègues Pasquini et Clément ont parlé des transports aériens, un problème qui concerne tous les Français : je voudrais simplement vous demander si très vite on ne pourrait pas mettre au point un système d'information à l'intention des usagers. Dans les aérodromes, on a vraiment l'impression d'être captif. De nombreuses familles ne savent plus à quel saint se vouer. Si le dialogue social doit en effet se poursuivre, il faut que les partenaires sociaux aient clairement conscience de leurs responsabilités face aux usagers !

En outre, on a le sentiment aujourd'hui qu'une série de causes multiples se sont combinées pour aggraver de semaine en semaine la situation : saturation de l'espace aérien, saturation des outils de contrôle ou bien, tout simplement, pilotes qui viennent au secours des mécaniciens et refusent de monter dans leurs avions, voire contrôleurs qui cessent de contrôler.

Pourquoi ne pas dresser un bilan précis, avec des informations précises, sur les causes d'un mal qui, certes, touche d'autres Etats de la communauté, mais qui, manifestement, atteint plus gravement la France ?

Enfin, un certain nombre de départements quelque peu enclavés subventionnent, sur leurs deniers, l'exploitation de lignes régulières. Or, retards et annulations provoquent peu à peu une baisse de la fréquentation et une chute du nombre des abonnements. Il y a là, monsieur le ministre, un vrai problème pour les gestionnaires de ces départements et il faudra procéder à un examen général et approfondi de la situation.

Bref, monsieur le ministre des transports, votre tâche n'est pas facile, mais le temps presse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports et de la mer.

M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer. Monsieur le député, tous ceux qui concourent à l'aviation civile en France remplissent d'abord et avant tout, à mes yeux, une mission de service public.

Hier, député, au sein de cette assemblée, c'est-à-dire simple usager, je supportais difficilement...

M. Arthur Dehaine. Aujourd'hui, vous ne supportez plus ?

M. le ministre des transports et de la mer. ... les retards occasionnés par la grève de tel ou tel groupe exerçant une activité essentielle au bon fonctionnement de l'aviation civile - pilotes, responsables à un titre ou à un autre du contrôle aérien ou salariés des aéroports.

Exerçant, monsieur le député, des responsabilités au sein d'un conseil régional, celui du Nord-Pas-de-Calais, comme vous et comme beaucoup, en province, je ne puis que m'interroger sur les chances données à la décentralisation et à l'aménagement de l'ensemble du territoire national si le moindre responsable ou tout investisseur potentiel voient leurs activités soumises aux aléas de retards trop fréquents dans les départs d'avions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Aujourd'hui chargé des responsabilités de ministre des transports et de la mer, je ne vous dirai pas que je trouve normal ce que hier je ressentais vite comme difficilement supportable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Francis Gang. Très bien !

M. le ministre des transports et de la mer. Dans des professions soumises aux contraintes et aux enjeux formidables des progrès technologiques, du développement de la fréquentation aérienne et de l'ouverture européenne, les inquiétudes et certaines revendications peuvent être légitimes. Si l'ancien ministre du travail et des affaires sociales que je suis se battra toujours pour reconnaître la liberté du droit de grève, le ministre des transports et de la mer que je suis devenu ne peut pas imaginer que son rôle soit de contribuer à la gestion d'un service public dans les espaces laissés disponibles par les conséquences de conflits sociaux successifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Jacques Barrot et M. Léonce Daprez. Très bien !

M. le ministre des transports et de la mer. Comprenons-nous bien : je n'ai pas l'intention de nier que des problèmes réels existent.

Je ne veux pas ignorer non plus qu'il faudrait sortir du coup par coup catégoriel pour tracer de véritables perspectives aux métiers et aux carrières de l'aviation civile. Cela demande volonté de dialogue, de concertation et délais de négociations.

C'est pourquoi, d'ici à l'automne, mes collaborateurs et moi-même, en liaison avec les responsables des sociétés concernées, seront à l'écoute de tous ceux - je pense bien entendu à ceux dont tout à l'heure a parlé votre collègue M. Clément - qui associant revendications et propositions veulent sortir des blocages actuels.

Mon objectif est de tenter, à l'automne, selon des modalités que j'aurai l'occasion de proposer, les clarifications indispensables pour faire évoluer positivement des situations qui, n'ayant que trop duré, mettent en cause la notion de service public aérien. Dans ce domaine, mon action sera faite de détermination et de raison. Il est de la responsabilité de chacun de faire en sorte que pendant cette période d'intense concertation, les droits des usagers soient respectés. C'est sans doute la meilleure manière de conduire nos concitoyens à reconnaître la valeur du service public du transport aérien et l'importance d'y apporter d'urgence des solutions adaptées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, il nous reste quatre questions.

Si nous voulons pouvoir les examiner toutes, je demanderai à ceux qui posent les questions et aux représentants du Gouvernement qui y répondront de faire preuve de concision.

REVENU MINIMUM D'INSERTION ET EXPULSIONS DE PERSONNES SANS RESSOURCES

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François d'Aubert. C'est quel groupe, déjà ? (*Sourires.*)

M. François Aenssi. On prête au Gouvernement la volonté d'accorder une attention particulière aux problèmes quotidiens que rencontrent nos concitoyens. Je voudrais aujourd'hui aborder un problème de société très concret.

De nombreuses familles, dans tout le pays, et notamment à Sevran, Tremblay, Villepinte et dans toute la Seine-Saint-Denis, n'ont plus de ressources suffisantes pour vivre et perdent de ce fait leurs droits, et notamment le droit élémentaire de se loger. De très nombreuses expulsions sont prévues ces jours-ci.

M. le Premier ministre a annoncé pour l'automne un minimum de 2 000 francs aux personnes sans ressources. Les députés communistes estiment qu'un véritable impôt sur les grandes fortunes permettrait de porter ce minimum à 3 000 francs. Cela étant, rien ne sera accordé à ces personnes et à ces familles au mieux avant le mois de décembre.

Ma question est la suivante : quelles dispositions entend prendre le Gouvernement d'ici à l'automne, et, singulièrement, quelles instructions entend-il donner aux préfets afin qu'ils sursoient aux expulsions de ceux et celles qui ne peuvent plus faire face aux dépenses de loyer ? C'est une question, vous en conviendrez, de dignité et de justice qui ne peut laisser personne indifférent et à laquelle la société doit répondre solidairement de toute urgence (*Applaudissements sur de nombreux bancs des députés non inscrits.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement. Ainsi que le Président de la République et le Premier ministre s'y étaient engagés, le Gouvernement a fait de l'instauration du revenu minimum d'insertion un dossier prioritaire. Ainsi, un projet de loi en ce sens sera-t-il adopté en conseil des ministres dès mercredi prochain et viendra-t-il en discussion devant le Parlement à la session d'automne. Nous avons souhaité que l'ensemble des personnes concernées - partenaires sociaux, collectivités locales, associations caritatives - puissent être associées à ce projet dont l'urgence n'échappe à personne.

J'aurai moi-même l'occasion de rencontrer au début de la semaine prochaine, d'une part, les associations caritatives et, d'autre part, les partenaires sociaux, notamment les organisations syndicales de salariés, pour leur faire part du projet qui viendra en conseil des ministres mercredi prochain.

Cette concertation est tout à fait nécessaire pour que ce revenu minimum puisse s'appliquer dans de bonnes conditions, mais elle rend en même temps difficile sa mise en œuvre avant le début de l'année 1989.

C'est pourquoi j'ai d'ores et déjà décidé de reconduire les actions de lutte contre la pauvreté et la précarité entreprises dès 1984. Les crédits nécessaires seront d'ailleurs augmentés ; de même, durant cette période, les compléments locaux de ressources seront maintenus avec les départements qui ont signé des conventions.

En ce qui concerne les expulsions, je sais, comme vous, monsieur le député, les drames qu'elles recouvrent. J'ai donc décidé de demander aux préfets de saisir les fonds départementaux d'impayés afin de répondre aux situations d'urgence. Les crédits pauvreté-précarité seront orientés en priorité vers le maintien dans leur logement des plus démunis.

Je souhaite, monsieur le député, que cette lutte pour l'insertion sociale soit partagée, au-delà de cette assemblée, d'ailleurs, par tous ceux qui n'ont d'autre préoccupation que celle de la dignité de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

RENTREE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. M. le président tolérera que je fasse observer au préalable que si c'est l'unité de pensée de ses membres qui caractérise un groupe, alors, il n'y a qu'un groupe dans l'Assemblée, le mien (*Sourires*), et tout le reste est politicien. (*Rires.*)

M. Emmanuel Aubert. Ce n'est pas gentil pour vos alliés !

M. le président. Monsieur Hage, sur ce point et sans vouloir prolonger le débat, vous avez un certain sens du paradoxe ! (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. Et un humour très spécial !

M. Georges Hage. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Quelle rentrée scolaire tolérera le nouveau gouvernement si vous ne prenez d'urgence, monsieur le ministre d'Etat, des mesures importantes pour l'améliorer ? Des enfants seront refusés en maternelle, le manque d'instituteurs persistera et l'on continuera de les recruter par petites annonces. Les difficultés du recrutement dans le secondaire sont suffisamment connues pour que je n'y insiste pas. Quant aux familles, toujours confrontées aux dépenses de la rentrée et à l'insuffisance des bourses, elles chercheront des places dans les L.E.P. et les lycées, où sont attendus 100 000 élèves supplémentaires qui connaîtront à coup sûr des classes surchargées.

En dépit de vos déclarations, remarquées, sur l'université, celle-ci, faute de moyens, refusera - et refuse déjà - des inscriptions. Elle verra s'aggraver les conditions d'études et de travail de ses membres et s'aggraver une dégradation dont on ne soupçonne pas toujours l'importance.

S'il en était ainsi en cette rentrée, monsieur le ministre d'Etat, alors seraient relancés l'analphabétisme, que l'on pouvait croire historiquement dépassé, l'illettrisme, le gâchis des intelligences, les exclusions, les échecs perpétrés par les politiques successives d'éducation.

Un collectif budgétaire s'impose - et une majorité de gauche existe dans cet hémicycle pour le voter - répondant notamment aux exigences d'un recrutement sans précédent d'enseignants et à la revalorisation de la profession, comme en dispose une pétition lancée par les sept syndicats de la F.E.N. et déjà largement approuvée.

L'an 2000 verra-t-il deux millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur ou quelque chose qui ressemblera à une catastrophe culturelle ?

Vous rappellerai-je, monsieur le ministre d'Etat, la proposition des députés communistes de transférer quarante milliards du budget militaire au profit du budget de l'éducation ? (*Applaudissements sur divers bancs des députés non inscrits.*)

M. Arthur Dehaine. Ben voyons !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Joepin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur Hage, vous avez raison de vous préoccuper dès maintenant de la rentrée scolaire, même si celle-ci ne doit avoir lieu que le 6 septembre. Mais vous auriez dû remonter dans le temps pour éclairer véritablement les problèmes de cette rentrée.

En effet, tous ceux qui connaissent de près les problèmes d'une rentrée scolaire - ils sont nombreux sur les bancs de cette assemblée - savent que les décisions engageant la rentrée d'une année donnée sont prises au mois de décembre de l'année précédente et que la mise en place concrète de cette rentrée est terminée au mois de mai. Ce qui signifie que la possibilité pour un ministre nouveau, nommé, comme moi, en mai, de peser sur les conditions de cette rentrée doit être considérée comme infime.

Bien sûr, je présiderai à l'automne à cette rentrée scolaire. Mais les choix budgétaires auront été faits avant et il ne sera plus possible de créer des postes, d'augmenter le nombre des enseignants. Je n'ai donc pas préparé cette rentrée et les conditions dans lesquelles elle s'effectuera ne sont pas de la responsabilité de notre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce qui concerne le premier degré, où les effectifs n'ont que faiblement augmenté - 13 000 élèves -, cette rentrée a été préparée par le précédent gouvernement à moyens constants, donc par redéploiement entre les départements, c'est-à-dire sans création d'emplois. Des protestations sont déjà parvenues à mon ministère. Et les services extérieurs me confirment que dans un certain nombre de départements la rentrée sera difficile, notamment ceux de la région parisienne, de l'académie de Nice et aussi dans l'Isère et le Gard. Nous examinerons ces difficultés. Mais ma capacité à peser maintenant par des créations de postes est quasiment infime.

Dans le second degré, les effectifs continuent à diminuer dans les collèges - 67 000 élèves en moins - et, au contraire, progressent dans les lycées : 100 000 élèves en plus. Les moyens dégagés dans le budget de 1988 ont été, à mon sens, insuffisants : 3 100 emplois et 32 000 heures supplémentaires pour l'année. Le gouvernement précédent a donc décidé, ce qui est logique dans ce contexte de pénurie, de transférer des emplois des collèges vers les lycées puisque les effectifs allaient vers les lycées, mais il l'a fait à un rythme tel que, désormais, des tensions sont aussi créées dans les collèges.

Face à cette situation, le Gouvernement, à la fois pour traquer la priorité du Président de la République en faveur de l'éducation et pour essayer d'améliorer les conditions de la rentrée scolaire a, sur ma proposition, entériné le 1^{er} juin en conseil des ministres un ensemble de mesures d'urgence pour 1,2 milliard de francs, s'appliquant seulement pour l'année 1988, ce qui, vous en conviendrez, n'est en rien négligeable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Aucun collectif budgétaire n'aurait pu permettre de décaler dans un budget déjà voté des sommes plus importantes.

M. Michel Sapin. Absolument !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je ne rappelle pas les mesures d'urgence adoptées pour l'innovation, la relance des aides, la création d'emplois de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service ; pour doter, aussi, les lycées techniques industriels de nouveaux équipements technologiques.

Des mesures ont également été prises en faveur des universités : crédits pour la rénovation des cités universitaires, des universités, pour doter les bibliothèques universitaires, augmenter le taux des heures complémentaires, augmenter les allocations de recherche.

Il s'agit donc d'un ensemble de mesures bien adaptées et qui ont été bien accueillies par les intéressés et, je pense aussi, par la diversité des observateurs politiques d'où qu'ils viennent.

C'est cela notre façon de réagir à cette situation difficile et nous ne pouvons pas, à très court terme, aller au-delà.

En ce qui concerne les inscriptions dans les universités qui se font sous nos yeux et qui, aussi, préparent la rentrée universitaire qui se fera un peu plus tard, je voudrais faire quelques observations. Il est trop tôt pour moi pour tracer le bilan : les recteurs ne me donneront que dans les deux ou trois jours qui viennent l'état de la situation dans leur académie. Vous savez qu'un nouveau système a été mis en place, le système « Ravel », permettant d'informer les bacheliers sur les possibilités de filières qui s'offrent à eux dans les universités de leur ressort. Ils émettent alors leurs choix et, sur ces bases, on peut préparer l'accueil dans les universités. Ce système est indiscutablement un progrès, mais il subsiste des difficultés sur lesquelles la presse a insisté ces jours derniers.

Je tiens à cet égard à faire remarquer à ceux qui m'écoutent que les files d'attente dont on a parlé - et les photos d'ailleurs en témoignent pour ceux qui connaissent bien Paris - ne concernent en général que quelques universités parisiennes. Apparemment, les journalistes ou les photographes n'ont pas fait l'effort de se disperser à travers la France dans l'ensemble des universités. Faire 500 mètres dans le quartier Latin a suffi, notamment à ceux de certains journaux du soir à grand tirage, pour déjà crier au scandale. Qu'ils sortent un peu du parisianisme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) L'arbre des difficultés dans quelques grandes universités parisiennes ne doit pas cacher la forêt d'une situation heureusement améliorée pour les universités en France et pour celles de la périphérie de la région parisienne.

Il reste des difficultés, c'est vrai. Pourquoi ?

D'abord, ce système « Ravel », qui repose naturellement sur un fichier télématique, n'a pas pu être rendu obligatoire pour les étudiants en raison de l'opposition de la commission nationale Informatique et Libertés qui est soucieuse des droits individuels.

M. Bernard Pons. C'est normal !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Oui, c'est normal mais c'est une contrainte.

Ensuite, certains étudiants, qui n'ont pas émis de vœu puisqu'ils n'y étaient pas obligés, ont cherché aussi à s'inscrire, ce qui est logique.

Enfin, des étudiants qui avaient émis des vœux, ont changé d'idée, notamment sous les effets de mode ou d'attraction pour des lieux au prestige particulier, et sont venus plus nombreux dans quelques universités qui sont mises en valeur par la presse, et notamment par les documents photographiques.

En conclusion, monsieur le député, il sera normal que vous nous jugiez le moment venu sur ce qui sera de la responsabilité du Gouvernement auquel j'appartiens et, notamment, que vous exerciez votre critique sur le budget pour 1989 qui est en cours de préparation, que vous nous jugiez aussi sur la façon dont nous traduisons dans les années qui viennent la priorité accordée par le Président de la République, François Mitterrand, et par le Premier ministre, Michel Rocard, à l'éducation et à la formation, mais ne nous jugez pas trop vite sur le bilan des autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je suis désolé, monsieur Montdargent, mais l'hoir ne me permet pas de vous donner la parole.

POLITIQUE FAMILIALE

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre, qui n'est plus là.

Lors de la déclaration de politique générale, que j'ai écoutée avec attention, je n'ai rien entendu sur la politique familiale. La seule fois où le mot « famille » a été employé ce fut pour évoquer « les familles écartelées parce que les conjoints vivent l'un en France, l'autre en Algérie ».

Sans méconnaître ces cas douloureux, il me semble que la famille recouvre une dimension infiniment plus large. Elle nécessite un projet familial dans la durée avec la manifestation concrète d'une volonté politique au plus haut niveau.

J'avais cru comprendre que Mme Dorlhac avait la compétence unique de la famille, ce qui me semblait pouvoir être un bon signe. Mais M. le Premier ministre nous a indiqué tout à l'heure qu'elle aurait également en charge les problèmes complexes des rapatriés. Incidemment, j'observe qu'il ne conviendrait pas que ce secrétaire d'Etat, tenu, de plus, par une femme, devienne le fourre-tout des oubliés, les rapatriés méritant un secrétariat d'Etat à part entière.

Bref, je demande donc à M. le Premier ministre de bien vouloir préciser son projet en matière de politique familiale, s'il existe, et ce qu'il compte entreprendre dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille.

Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat. Madame le député, la politique de la famille doit être essentiellement orientée vers l'enfant : les chances de l'adulte dépendent, pour une part essentielle, de l'équilibre familial dans lequel l'enfant a grandi.

Deux orientations guideront mes choix : l'amélioration de la vie quotidienne des familles et donc du bien-être de l'enfant et la protection de l'enfant dès avant sa naissance jusqu'à l'adolescence.

L'amélioration de la vie quotidienne des familles est liée, bien sûr, aux aides financières, dont elles sont les bénéficiaires directes : prestations familiales, aides fiscales notamment. Ces dernières années, ces aides ont subi d'importantes modifications à plusieurs reprises : aujourd'hui, le système favorise plutôt les familles jeunes et nombreuses, et c'est une excellente orientation car ces familles ne doivent pas être pénalisées par la naissance d'un ou de plusieurs enfants.

Sans doute faudra-t-il tirer un bilan de l'impact sur la natalité des différentes mesures récemment adoptées. Je ne proposerai donc pour l'instant que des simplifications, des rationalisations et non un bouleversement du système.

J'étudierai en particulier l'extension et la simplification des aides au logement et la rationalisation des diverses aides relatives à la garde des jeunes enfants et à l'allocation parentale d'éducation.

Toujours dans le domaine de la vie quotidienne des familles, mon souci est d'étudier les problèmes de la mère qui travaille. Priorité sera donnée au développement des divers modes de garde. Il faut trouver des solutions modulées, et nos différents partenaires - collectivités locales, caisses d'allocations familiales, associations familiales - nous y aideront. Il faut aussi que la dimension familiale soit prise en compte dans tous les domaines et notamment celui du logement. Enfin, je souhaiterais affirmer que la politique de la famille doit bénéficier aux familles les plus défavorisées, et j'en suis intimement persuadé.

Ma deuxième orientation concernera la protection de l'enfance. Elle tendra à assurer un bon environnement à la maternité dès avant la naissance : les problèmes de la natalité et de la périnatalité constitueront une préoccupation prioritaire. La protection de l'enfance concerne aussi les dysfonctionnements de la famille, l'enfance malheureuse. Ces problèmes seront également traités.

Tels seront mes axes d'action puisque la famille doit être un lieu d'épanouissement de la personnalité, un lieu où les enfants doivent pouvoir être accueillis et, surtout, aimés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

3

DÉSIGNATION DE CANDIDATS A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une demande de désignation de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants de l'Assemblée nationale au sein de la commission nationale d'urbanisme commercial.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier à la commission de la production et des échanges le soin de présenter les candidats.

A défaut d'opposition présentée dans les conditions prévues à l'alinéa 9 du même article, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le vendredi 8 juillet 1988, à dix-huit heures.

4

AMÉNAGEMENT DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une lettre m'informant que le Gouvernement demande que la deuxième lecture éventuelle du projet de loi portant amnistie ait lieu demain, jeudi 7 juillet, à douze heures.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi aménagé.

5

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Alain Peyrefitte. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte, pour un rappel au règlement.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le président, je n'étais pas présent en séance cette nuit au moment où M. Loncle a insinué que l'attentat de Provins était une diversion.

Il a d'abord accusé nos services secrets d'avoir monté de toutes pièces une affaire d'espionnage en faveur de l'Est sur les secrets de la fusée Ariane et il a avancé tout simplement que M. Pasqua et M. Pandraud avaient voulu créer une « diversion ». Comme il était interrompu par de vives protestations sur les bancs de l'opposition, il a dit, je cite l'analytique : « Cela vous gêne, messieurs ! Je pourrais aussi parler de l'attentat de Provins.

Naturellement, mes collègues Jacques Toubon et Jean-Jacques Hystet qui étaient en séance ont aussitôt relevé ces propos inadmissibles.

Je tiens à souligner, monsieur le président, combien il est scandaleux qu'un parlementaire, parce qu'il est protégé par son immunité parlementaire, puisse proférer de telles accusations, alors qu'il serait immédiatement poursuivi s'il les avait proférées ailleurs que dans cet hémicycle. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Monsieur Peyrefitte, vous qui connaissez très bien le règlement de notre assemblée, vous conviendrez avec moi qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un rappel au règlement mais d'une vision extensive des choses.

M. Etienne Pinte. C'est un fait personnel !

M. le président. Pour un fait personnel, il faut intervenir lors de la même séance. Or cette nuit cela ne vous fut pas possible.

C'est dans ces conditions, monsieur Peyrefitte, que je vous ai bien volontiers donné la parole.

Vous comprendrez - mais il ne faudra pas que l'on abuse de cette procédure - que M. Loncle souhaite également obtenir la parole pour un rappel au règlement.

La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le président, je vous remercie et je serai bref.

M. Peyrefitte a eu la courtoisie de préciser qu'il n'assistait pas à la séance d'hier soir. Je lui conseille par conséquent de lire attentivement le *Journal officiel* qui rendra compte des propos que j'ai tenus, d'ailleurs dans un certain brouhaha venant des bancs de ses amis.

Je tiens à vous dire, monsieur Peyrefitte, puisque vous êtes là cet après-midi, que j'ai toujours, avec l'ensemble de mes collègues dans cet hémicycle, depuis décembre 1986, condamné l'attentat de Provins et la lâcheté de l'événement dans les mêmes termes que vous avez pu utiliser à juste titre, puisque vous étiez visé en cette circonstance où il y a eu mort d'homme.

Vous pouvez donc souhaiter, comme moi-même et comme beaucoup d'autres, que, un an et demi plus tard, nous sachions quelque chose sur cet attentat alors que, pour l'instant, nous ne savons rien, strictement rien, ni vous, ni moi, ni personne. M. Pasqua a été maintes fois interrogé sur cet attentat par des journalistes et par des parlementaires. Je voudrais tout simplement, en tant que citoyen et en tant que parlementaire, comme vous-même, que, le plus vite possible, nous sachions la vérité, toute la vérité sur ce lâche attentat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

6

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer l'exercice sans restriction du droit de grève.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 42, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Claude Gayssot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 43, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer des droits nouveaux en matière d'information et d'intervention des travailleurs dans l'entreprise et à garantir l'exercice de la citoyenneté.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 44, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à alléger les charges sociales des clubs sportifs sur les indemnités de dédommagement versées aux dirigeants bénévoles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 45, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François Asensi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer l'exécution provisoire de droit des décisions rendues en première instance par les conseils de prud'hommes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 46, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Tardito et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant, en cas de décès d'un contribuable, à faire bénéficier ses héritiers de l'étalement de droit du paiement de l'impôt sur le revenu du défunt.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 47, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gilbert Millet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la diffusion à la radio et à la télévision d'informations pour encourager le don bénévole du sang.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 48, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François Asensi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à attribuer aux communes les biens vacants et sans maître ayant un caractère d'immeuble.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 49, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gustave Ansart et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer un droit à des congés de formation permanente des citoyens.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 50, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Muguette Jacquaint et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 435-2 du code du travail et relative aux crédits d'heures alloués au représentant syndical au comité central d'entreprise.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 51, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer le remboursement de la T.V.A. payée par le personnel des Houillères nationales pour le combustible qui lui est attribué.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 52, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Rimbault et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à améliorer les garanties légales de réembauche pour les jeunes gens obligés de quitter leur emploi pour accomplir leur service national.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 53, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Claude Gayssot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la protection de l'emploi des salariés victimes d'un accident de trajet.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 54, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Théo Vial-Massat une proposition de loi sur l'adhésion des membres des directions des entreprises publiques et nationalisées à des associations patronales privées.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 55, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François Asensi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer une délégation aux libertés.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 56, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Robert Montdargent et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la gratuité, à l'aide sociale en matière scolaire et universitaire et à la prime de rentrée scolaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 57, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la reconnaissance de la langue des signes français.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 58, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Duroméa et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à reconnaître la nationalité française à tout étranger résistant.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 59, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Duroméa et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder le bénéfice de la carte du combattant et de la législation sur les victimes de guerre à tous les Français qui combattirent volontairement dans les rangs de l'armée républicaine d'Espagne ainsi qu'à leur famille.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 60, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Paul Lombard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier le code de la route en supprimant la procédure administrative de suspension du permis de conduire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 61, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la

République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Brunhes et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant au développement de l'éducation sexuelle.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 62, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gustave Ansart et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots « victimes de la déportation du travail » et à modifier, en conséquence, le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 63, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer une large information sur les problèmes des personnes atteintes d'un handicap.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 64, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François Asensi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à renforcer la responsabilité des personnes morales et de leurs dirigeants en cas de règlement judiciaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 65, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Brunhes et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instaurer, pour l'avocat d'un demandeur, l'obligation impérative de porter à la connaissance de la juridiction saisie la constitution du défendeur.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 66, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Le Meur et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à reconnaître officiellement le caractère de journée nationale du souvenir et du recueillement à la journée du 19 mars, date anniversaire du cessez-le-feu survenu en Algérie en 1962.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 67, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Goldberg et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à ce qu'en matière de protection sociale chacun bénéficie de plein droit des dispositions plus favorables contenues dans les lois promulguées et publiées postérieurement à la date d'entrée en jouissance des prestations.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 68, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Brard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à permettre le départ à la retraite anticipée à l'âge de cinquante-cinq ans aux anciens

combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, demandeurs d'emploi en fin de droits ou pensionnés à un taux égal ou supérieur à 60 p. 100.

La proposition de la loi sera imprimée sous le numéro 69, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gilbert Millet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la reconnaissance de la pathologie propre aux anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 70, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Le Meur et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à prendre en compte la durée du séjour en Afrique du Nord de 1952 à 1962 des anciens combattants pour une retraite anticipée.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 71, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gilbert Millet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à lutter contre la drogue par des mesures appropriées d'information, de prévention, de soins aux toxicomanes, de réinsertion sociale et une action renforcée pour réprimer les trafics et prendre des initiatives internationales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 72, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Théo Vial-Massat et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la pleine reconnaissance des droits des membres de la Résistance.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 73, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Le Meur et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'exercice des activités ambulantes et aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 74, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François Asensi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à garantir l'emploi des travailleurs victimes d'une maladie prolongée.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 75, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à permettre aux receveurs, receveurs ruraux et chefs de centre des postes et télécommunications d'accéder à la propriété d'une résidence principale et à exclure le logement de fonction des barèmes d'imposition.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 76, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer un statut d'inspecteur pédagogique régional de l'enseignement technique.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 77, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à lutter contre la faim dans le monde et pour le développement.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 78, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Tardito et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier les conditions d'attribution d'une majoration pour tierce personne aux grands invalides assurés sociaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 79, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Ueberschlag une proposition de loi tendant à instituer un statut particulier des inspecteurs pédagogiques régionaux de l'enseignement technique.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 80, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bruno Bourg-Broc une proposition de loi tendant à modifier l'article 24 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 afin que le directeur des établissements de l'aide sociale à l'enfance soit nommé par le président du conseil général.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 81, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bruno Bourg-Broc une proposition de loi tendant à modifier l'article 27 de la loi n° 78-22 du 10 janvier 1978 relative à l'information et à la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 82, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bruno Bourg-Broc une proposition de loi relative à la mise en cause pénale des présidents de conseils régionaux et de présidents de conseils généraux et modifiant l'article 681 du code de procédure pénale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 83, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bruno Bourg-Broc une proposition de loi relative aux agents de service et aux ouvriers professionnels des collèges et des lycées.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 84, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bruno Bourg-Broc une proposition de loi tendant à la création d'une agence interministérielle aux personnels non titulaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 85, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Bruno Bourg-Broc et Claude Dhinnin une proposition de loi tendant à autoriser la duplication des logiciels à des fins pédagogiques.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 86, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bruno Bourg-Broc et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier le régime fiscal d'évaluation des stocks de vins et eaux-de-vie à appellation d'origine contrôlée.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 87, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Delalande une proposition de loi tendant à compléter l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 88, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Delalande une proposition de loi tendant à assurer le règlement de la dette russe.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 89, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Delalande une proposition de loi relative au droit du conjoint divorcé à une pension de réversion.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 90, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Delalande une proposition de loi tendant à simplifier, améliorer et assainir les conditions de rémunération des membres de cabinet ministériel.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 91, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Jean-Pierre Delalande, Claude Birraux et Bruno Bourg-Broc une proposition de loi tendant à assurer le logement des personnes et familles les plus défavorisées.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 92, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Le Meur et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à supprimer l'interdiction de séjour.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 93, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et portant création d'une délégation parlementaire permanente chargée du contrôle des activités des services secrets.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 94, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Rémy Houssin une proposition de loi tendant à permettre aux présidents de conseil général et de conseil régional de saisir le Médiateur.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 95, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la défense de la langue française.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 96, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à compléter l'article 1411 du code général des impôts afin de faire bénéficier d'un abattement sur la taxe d'habitation les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et ayant élevé trois enfants et plus.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 97, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger une proposition de loi relative à certaines modalités exceptionnelles d'accès aux corps de fonctionnaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 98, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à prendre en compte pour l'octroi d'une retraite anticipée la durée du séjour effectué au titre du service militaire en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 99, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la reconnaissance du statut d'interné politique aux prisonniers civils de la province de Nghe-An, détenus par le Viet-Minh entre 1946 et 1954.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 100, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la suppression des forclusions opposables à l'accueil des demandes de certains titres prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 101, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Pierre Mauger et Arthur Paecht une proposition de loi tendant à étendre à certains membres des compagnies républicaines de sécurité le bénéfice de la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1952.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 102, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Afrique du Nord.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 103, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger une proposition de loi tendant à permettre le départ à la retraite, dès l'âge de cinquante-cinq ans, des anciens combattants ayant servi en Afrique du Nord pendant la période s'étendant du 1^{er} janvier 1952 au 2 juillet 1962, qui sont demandeurs d'emploi, en fin de droits ou pensionnés à taux égal ou supérieur à 60 p. 100.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 104, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Elie Castor une proposition de loi tendant à créer un office régional de l'immigration en Guyane.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 105, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Elie Castor une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 87-39 du 27 janvier 1987 en matière de lutte contre les maladies transmises par les insectes vecteurs.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 106, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Elie Castor une proposition de loi relative à la création d'une banque régionale de développement en Guyane.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 107, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Elie Castor une proposition de loi relative à la répartition du patrimoine foncier de l'Etat en Guyane.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 108, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Elie Castor une proposition de loi tendant à la création d'un fonds régional pour les transports intérieurs de la Guyane.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 109, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Elie Castor une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 86-1197 du 24 novembre 1986 relative à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 110, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Brocard une proposition de loi tendant à la reconnaissance du statut de prisonnier, interné, détenu par le Viet-minh entre 1945 et 1954.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 111, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Le Meur et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à interdire l'installation des appareils de jeux de hasard dans les casinos.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 112, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Rémy Houssin une proposition de loi tendant à rendre obligatoire le sous-titrage des émissions organisées dans le cadre officiel des campagnes électorales ainsi que des déclarations officielles sur les chaînes de service public.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 113, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 114, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 7 juillet 1988, à douze heures, première séance publique :

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant amnistie.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Navettes diverses ;

Discussion du projet de loi n° 114, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative aux enfants issus de couples mixtes séparés franco-algériens.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinq.)

*L: Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

BUREAU D'UNE COMMISSION

Dans sa séance du mercredi 6 juillet 1988, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a nommé :

Vice-président : M. François d'Aubert.

Secrétaires : MM. Jean-Jacques Jegou et Jean Proriol.

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
(Trois postes à pourvoir)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné MM. Christian Pierret, Raymond Douyère et Edmond Alphandéry comme candidats à la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 7 juillet 1988.